

Outil indicateurs d'alerte

ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS

Fiche d'information



SERVICE PUBLIC FEDERAL EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE

Pour plus d'informations sur le SPF Emploi, ses compétences, son organisation, ses thématiques: réglementation du travail, contrats de travail, rémunération, conventions collectives de travail, concertation sociale, bien-être au travail, congés, détachement, restructurations..., consultez www.emploi.belgique.be

Pour contacter les services du SPF Emploi, consultez la page « contact » sur www.emploi.belgique.be

Rédaction: cet outil a été développé en collaboration avec une équipe du Groupe IDEWE:

- Kristien SELIS, responsable de la discipline ergonomie
- Wim VANDERHEIJDEN, responsable de la discipline sécurité au travail
- Emma BOONEN, chercheuse
- Liesbeth DAENEN, chercheuse
- Bart BELMANS, conseiller en prévention sécurité au travail et conseiller en prévention ergonomiste
- Jieg BLERVACQ, expert en prévention sécurité au travail et conseiller en prévention ergonomiste
- Thomas MEERS, conseiller en prévention ergonomiste
- Bram VAN DE VELDE, conseiller en prévention ergonomiste

Editeur responsable: SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Dépôt légal: D/2022/1205/03

Cet outil est accessible et téléchargeable librement sur le site du SPF Emploi, Travail et concertation sociale: www.emploi.belgique.be

Deze tool is ook verkrijgbaar in het Nederlands.

Ce projet a été financé par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale dans le cadre de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS).

L'outil Excel (décembre 2021) est basé sur l'outil indicateurs d'alerte des risques psychosociaux au travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, qui a été initialement développé par IDEWE en collaboration avec la Direction générale Humanisation du travail du SPF Emploi.

M/F/X

Dans un souci de lisibilité, les termes utilisés pour désigner des personnes sont toujours exprimés au masculin. L'utilisation de cette forme doit être comprise comme visant tous les genres.

BESWIC

Retrouvez tous les thèmes et les actualités du bien-être au travail sur le site du Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail: www.beswic.be

REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



@SPFemploi



www.facebook.com/SPFemploi



[linkedin.com/company/spf-emploi-travail-et-concertation-sociale](https://www.linkedin.com/company/spf-emploi-travail-et-concertation-sociale)



spfemploi

AVERTISSEMENT

Cette publication fait référence à des réglementations parfois fort complexes. Aucun droit ne peut être exigé sur base de ce document: pour ce faire, il faut se référer aux textes légaux et réglementaires.

© SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

La reproduction de textes de ce document est autorisée moyennant la citation de la source et, s'il échet, des auteurs du document.

FICHE D'INFORMATION : OUTIL INDICATEURS D'ALERTE « ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS »

1. Groupe cible

Cet outil est destiné aux organisations qui souhaitent élaborer une politique en matière d'ergonomie et de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS).

Il s'adresse à plusieurs parties prenantes impliquées dans l'organisation qui gèrent ensemble, au sein d'un groupe de pilotage, la politique en matière d'ergonomie et de prévention des TMS.

L'identité de ces parties prenantes dépend, entre autres, du secteur et de la taille de l'organisation, ainsi que de ses caractéristiques spécifiques. Les parties prenantes potentielles sont par exemple des représentants du personnel, le conseiller en prévention interne (CPI), un responsable du service d'achat, du service technique, du service des RH, de la ligne hiérarchique, le conseiller en prévention ergonomique (interne/externe), le conseiller en prévention-médecin du travail, etc..

2. De quoi s'agit-il ?

Cet outil indicateurs d'alerte peut être utilisé, de préférence, au lancement de ce groupe de pilotage. Les questions encouragent la réflexion sur la politique en matière d'ergonomie et de prévention des TMS, la situation actuelle et les priorités qui peuvent être fixées.

L'outil offre également la possibilité d'être parcouru annuellement en vue d'évaluer les actions entreprises.

3. Quel est l'objectif ?

- Se concentrer sur une approche plus large de la politique en matière d'ergonomie et de prévention des TMS au sein de l'organisation et soutenue par celle-ci.
- Se concentrer sur la collecte et l'évaluation des chiffres disponibles qui soutiennent la politique dans l'intérêt de l'ergonomie et de la prévention des TMS.

4. Quels sont la structure et le contenu ?

4.1 Structure

L'outil se compose de cinq onglets, qui abordent chacun un indicateur relatif à l'ergonomie et à la prévention des TMS. Pour chaque indicateur, plusieurs sous-indicateurs sont examinés.

Chaque indicateur a un onglet séparé, dans lequel toutes les informations sur cet indicateur sont rassemblées. Dans ces onglets, vous pouvez distinguer les sections suivantes :

- Définition/description de l'indicateur
- Où trouver les données et qui peut vous aider
- Description des sous-indicateurs + questions d'orientation éventuelles
- Discussion possible sur le sous-indicateur

- Actions possibles par rapport à l'indicateur (par sous-indicateur)
- Synthèse de l'évaluation pour cet indicateur

Pour certains sous-indicateurs, il est demandé aux participants de fournir un score. D'autres sous-indicateurs doivent être discutés de manière qualitative. Enfin, il existe des sous-indicateurs pour lesquels il faut saisir des données chiffrées, ou une situation par rapport à un point de référence.

Légende du score :

0 = encore rien de fait

1 = dans une moindre mesure/peu d'attention/sporadique/réglé et fait au minimum

2 = partiellement réglé/attention régulière/partiellement exécuté/peut être amélioré

3 = entièrement réglé/beaucoup d'attention/entièrement exécuté/en ordre

4.2 Contenu

Les premiers onglets (1, 2 et 3) reprennent des questions qui invitent à réfléchir sur la politique existante en matière d'ergonomie et de prévention des TMS. Il est préférable d'effectuer cet exercice avec les différentes parties prenantes au sein du groupe de pilotage.

Les thèmes proposés dans le quatrième onglet (« Données chiffrées») sont également repris dans l'outil indicateurs d'alerte des risques psychosociaux au travail. Cet onglet invite à la réflexion sur ces thèmes, et plus particulièrement sur les TMS.

L'onglet 5 (« Prévalence ») donne un aperçu des données chiffrées (plus détaillées) disponibles. L'employeur est libre d'utiliser cet onglet pour la collecte de données quantitatives, que ce soit ou non à un stade ultérieur.

Dénomination des onglets :

1. Politique
2. Interlocuteurs
3. Connaissances et formation
4. Données chiffrées
5. Prévalence

4.3 Comment l'utiliser ?

Il est préférable de commencer par l'onglet « Légende », suivi de l'onglet « Explication des onglets suivants », puis de passer aux onglets des indicateurs. L'onglet « 5. Prévalence » est facultatif.

